



CENTRALE
CANINE

FORMATION MONITEUR 2ème DEGRÉ

C.N.E.A.C.
Intervenant
Michel LAVIALE

LE MONDE ASSOCIATIF *et*

L'ORGANISATION DE LA CYNOPHILIE



Introduction

LES ASSOCIATIONS LOI 1901

★ Sont des personnes morales de droit privé

★ droit public : état, régions, départements, communes...

Droit privé : civiles, commerciales, GIE, associations

★ L'association est un contrat

★ L'association est un groupement de personnes

★ Les adhérents doivent avoir un but commun

★ Les associations ne doivent pas avoir un but lucratif

Quelques chiffres...

- x 1,3 million d'associations
- x 9/10 n'ont pas de salariés
- x 23 millions de bénévoles
- x 104 milliards €

sources : INSEE 2013

x Site du CNVA

x http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/insee_premiere_1587_associations.pdf

- Loi du 1^{er} juillet 1901
- Décret d'application du 16 août 1901
- Code de commerce
- Les statuts

Introduction

➤ **LES ASSOCIATIONS LOI 1901**

- *Les associations non déclarées*
- *Les associations déclarées*
 - Une certaine capacité, mais réduite :*
 - Personnalité morale*
 - Mais pas de dons et legs*
- *Les associations reconnues d'utilité publique*
- *Les associations agréées*

Introduction

LES ASSOCIATIONS LOI 1901

• LES STATUTS

Attention :
Modifiable seulement par
AG extraordinaire

- ✓ *Le nom*
- ✓ *La durée*
- ✓ *Le siège social*
- ✓ *Son objet*
- ✓ *Acquisition et perte de la qualité de membre*
- ✓ *Quelques énonciations, peu précises, concernant le Conseil d'Administration et les Assemblées Générales*

• LE RÈGLEMENT INTERIEUR

- ✓ *Compléter les statuts*
- ✓ *Adapter les règles de fonctionnement*
- ✓ *Organiser le fonctionnement des sections*
- ✓ *Ce sont les statuts qui déterminent comment il sera établi*
- ✓ *FORCE OBLIGATOIRE :*
- ✓ *À l'égard des membres : oui*
- ✓ *A l'égard des tiers : non*

Introduction

LES ASSOCIATIONS LOI 1901

• ACQUISITION de BIENS

ACQUISITION à TITRE ONÉREUX

Toute espèce de biens

Cas particulier des immeubles

ACQUISITION à TITRE GRATUIT

Possible, sauf dons et legs

• RESPONSABILITÉ DES ASSOCIATIONS

CONTRAT DE DROIT CIVIL

RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE

Obligation de moyens

Obligation de résultats

Assurance responsabilité civile

RESPONSABILITÉ (quasi) DÉLICTEUELLE

RESPONSABILITÉ PÉNALE

Introduction

LES ASSOCIATIONS LOI 1901

- **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

ORDINAIRE

Au moins une fois par an

Rapport moral
Rapport financier

Élections conseil d'administration

EXTRAORDINAIRE

Modification des statuts, dissolution....

- **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ELU, cf. statuts

ATTRIBUTION :

Très étendus, le conseil est compétent pour tout ce qui pas réservé, par les statuts, aux assemblées ou au président.

RESPONSABILITÉ : en principe, ils n'ont pas de responsabilité, mais...

Introduction

➤ LES ASSOCIATIONS LOI 1901

LE BUREAU

Élu par le conseil d'administration

Au minimum

Président

Secrétaire

Trésorier

Et si nécessaire

Vice président, secrétaire adjoint,
trésorier adjoint...

Introduction

➤ LES ASSOCIATIONS LOI 1901

LE BUREAU

Responsabilité

Les mandataires sont responsables vis à vis de l'association des fautes volontaires, des négligences ou des imprudences...

Président et trésorier

Introduction

➤ LES ASSOCIATIONS LOI 1901

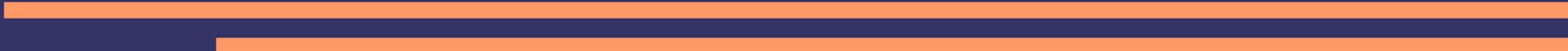
LA FISCALITÉ

**Plan comptable des associations
(bilan et compte de résultat)
*ou livre journal***

Immatriculation au SIREN

Subventions :

- x En espèces**
- x En nature**



Introduction

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : TOUS LES ADHÉRENTS

élit

UN COMITÉ DIRECTEUR (nombre fixé par les statuts)

élit

**UN BUREAU composé au moins :
DU PRÉSIDENT
DU TRÉSORIER
DU SECRÉTAIRE**

**LE
BUREAU**

LE COMITÉ DIRECTEUR

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE = TOUS LES
ADHÉRENTS**

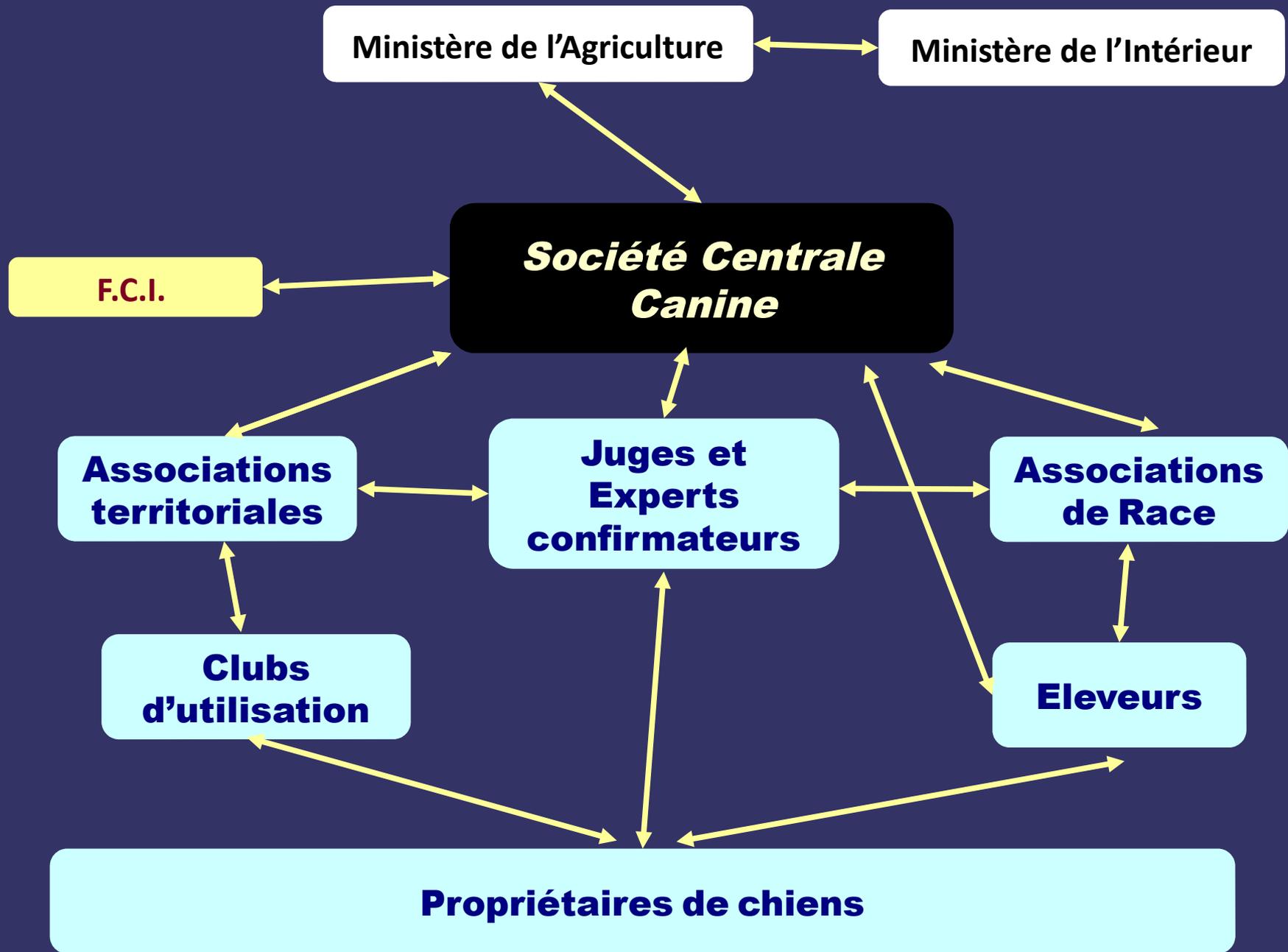
LA SOCIETE CENTRALE CANINE **S.C.C.**

➤ EST UNE ASSOCIATION LOI 1901

➤ C'EST UNE ASSOCIATION FÉDÉRATIVE

**ASSOCIATIONS CANINES
RÉGIONALES**

**CLUBS DE
RACE**



Les rôles de la SCC

- ***Trois missions essentielles :***
 - **Statut fédératif et associatif (loi 1901)**
 - **Objectif d'amélioration des races**
 - **Responsabilité et rôle dans le domaine canin**
 - ***Dans la réalité, quelques autres services :***
 - **État civil du chien (identification, pedigree...)**
 - **Banque de données cynologiques**
 - **Organisation de concours et manifestations**
 - **Éducation familiale des chiens**
-
-

LA CYNOHILIE

Après adoption des nouveaux statuts

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE

DÉPARTEMENTALES ou PLURI-DÉPARTEMENTALES

Plusieurs départements d'une même région administrative, à condition que ces départements soient contigus

Entres autres, elles doivent :

- **organiser des manifestations**
- **établir le calendrier des manifestations**
- interroger les associations de race dans sa zone d'activité sur l'identité de leurs délégués régionaux éventuels afin que soient établies des relations réciproques
- **se prononcer sur les réclamations et se saisir des infractions constatées**
- **regrouper et encadrer les activités des Clubs d'Education canine et d'Utilisation**
- **statuer sur les appels formés par les adhérents**

L' A.C.T. a le droit d'exiger de de tout organisateur d'une manifestation canine, sur son territoire, qu'il sollicite son autorisation.

LA CENTRALE CANINE

Après adoption des nouveaux statuts

Associations
territoriales
adhérentes

Clubs de race
adhérents

Conseil d'administration

27 personnes

*dont 26 élues pour 6 ans
et une désignée (6 ans)*

10 administrateurs ⇨ clubs de race

15 administrateurs ⇨ canines territoriales

*2 issus des clubs d'utilisation,
2 chiens de chasse,
1 autres utilisations*

1 administrateur ⇨ *choisi*

Pour mémoire :

Aujourd'hui,

26 personnes

- * 10 issues des canines régionales
- * 10 issues des clubs de race
- * 6 à titre individuel

L'ADMINISTRATION DE LA S.C.C.

⇒ Qui vote ?

L'assemblée générale est composée des représentants des membres fédérés (c'est à dire des associations territoriales et des clubs spéciaux, comprenant au moins 50 membres)

Le nombre des représentants est proportionnel, pour chaque association territoriale ou club de race, à son nombre d'adhérents

- Un représentant de 50 à 300 membres cotisants
- Au-dessus de 300 membres, un représentant par 300 membres ou fraction égale ou supérieure à 150.

Exemple : une société régionale qui aurait 1352 cotisants

- Tranche de 50 à 300 membres 1 représentant
- De 301 à 1200 adhérents 3 représentants
- De 1201 à 1352 adhérents 1 représentant
- **TOTAL 5 représentants**

LES CLUBS DE RACES

(ou Associations Spécialisées)

☞ Environ 96, réparties en 10 groupes

CHACUNE REGISSANT UNE OU PLUSIEURS RACES APPARENTÉES
IL NE PEUT EXISTER QU'UN SEUL CLUB POUR UNE RACE DONNÉE

- ✓ Ils détiennent le standard pour les races françaises et l'interprètent pour les races étrangères.
- ✓ Ils déterminent les causes de non confirmation
- ✓ Ils déterminent les T.A.N.
- ✓ Ils déterminent les facteurs de position sur la grille de sélection à 6 étages, allant du confirmé au géniteur d'élite.
- ✓ Ils nomment les experts confirmateurs après leur avoir fait passer l'examen initial
- ✓ Ils proposent les candidats juges à la S.C.C.

La S.C.C. défend le monopole des clubs de race au nom de la cohérence de la sélection

LES ASSOCIATIONS CANINES REGIONALES

- * Elles organisent sur leur territoire :
- * Des expositions multi-races de conformité au standard, dites exposition de beauté nationales ou internationales
- * Des expositions uni race de conformité au standard dites «régionales ou nationales d'élevage»
- * Des concours de travail : plus de 1200 clubs sur le territoire national.

Les buts des Canines régionales

Développer l'élevage canin de race pure sur son territoire

Représenter la S.C.C. sur son territoire

Diffuser toutes les informations relatives à la cynophilie

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE

⇒ EST UNE ASSOCIATION LOI 1901

⇒ C'EST UNE ASSOCIATION FÉDÉRATIVE

**CLUBS
D'UTILISATION**

**CLUBS DE
RACE**

DES ADHERENTS

LES CLUBS D'UTILISATION

⇒ SONT DES ASSOCIATIONS LOI 1901

⇒ PEUT-ON CREER UN CLUB HORS SCC ?

⇒ OUI, liberté d'association en France

⇒ Mais impossible d'organiser des concours,
de délivrer des licences SCC, de participer à
des activités SCC...

LES CLUBS D'UTILISATION

➤ LES ETAPES POUR CREER UN CLUB CANIN

➤ Assemblée Générale Constitutive

- *Adoption de statuts compatibles avec les statuts type de la SCC*
- *Election d'un comité directeur et d'un bureau*
- *Dépot et déclaration en préfecture*

➤ *Dépot auprès de la Canine Régionale d'un dossier de demande d'affiliation*

- *Si avis favorable de la Canine Régionale, mise en stage (généralement 2 ans)*
 - *A l'issue du stage, la Canine Régionale peut affilier définitivement le club.*
-
-

Les commissions de la S.C.C.

⇒ POUR L'AIDER à REALISER SES MISSIONS,
LA S.C.C. S'ADJOINT DES COMMISSIONS

Le président de chaque commission est NOMMÉ
par le Comité Directeur de la S.C.C.

Les membres de la commission sont nommés par le Comité Directeur de
la S.C.C. sur proposition du président de la commission.

**LES COMMISSIONS N'ONT PAS DE POUVOIR DE DÉCISION
ELLES NE PEUVENT ÉMETTRE QUE DES PROPOSITIONS**

Les commissions de la S.C.C.

⇒ **La C.N.E.A.C.**

⇒ **La C.U.N.C.B.G.**

⇒ La C.U.N.chiens d'arrêt

⇒ La C.U.N.chiens de troupeaux

⇒ La C.U.N.chiens de traîneaux

⇒ La C.U.N.chiens de sauvetage à l'eau

⇒ La C.U.N.des lévriers

⇒ La C.U.N.chiens courants

⇒ La C.U.N.terriers, teckel, chien de rouge

⇒ La C.U.N.retrieveurs, broussailleurs, chien d'eau

⇒ La Commission cavage

⇒ **La Commission élevage**

⇒ **La Commission expositions**

⇒ La Commission communication

Les disciplines de la CNEAC



L'EDUCATION,



L'ECOLE DU CHIOT

Les disciplines de la CNEAC



L'AGILITY,

Les disciplines de la CNEAC



**LE CROSS
CANIN**

Les disciplines de la CNEAC



**LE FLYBALL,
LE FREESBEE**

Les disciplines de la CNEAC



L'OBERYTHMEE

Les disciplines de la CNEAC



L'ATTELAGE

Les disciplines de la CNEAC



CHIEN VISITEUR

Les disciplines de la CUNCBG

RING

OBEISSANCE

MONDIORING

PISTAGE

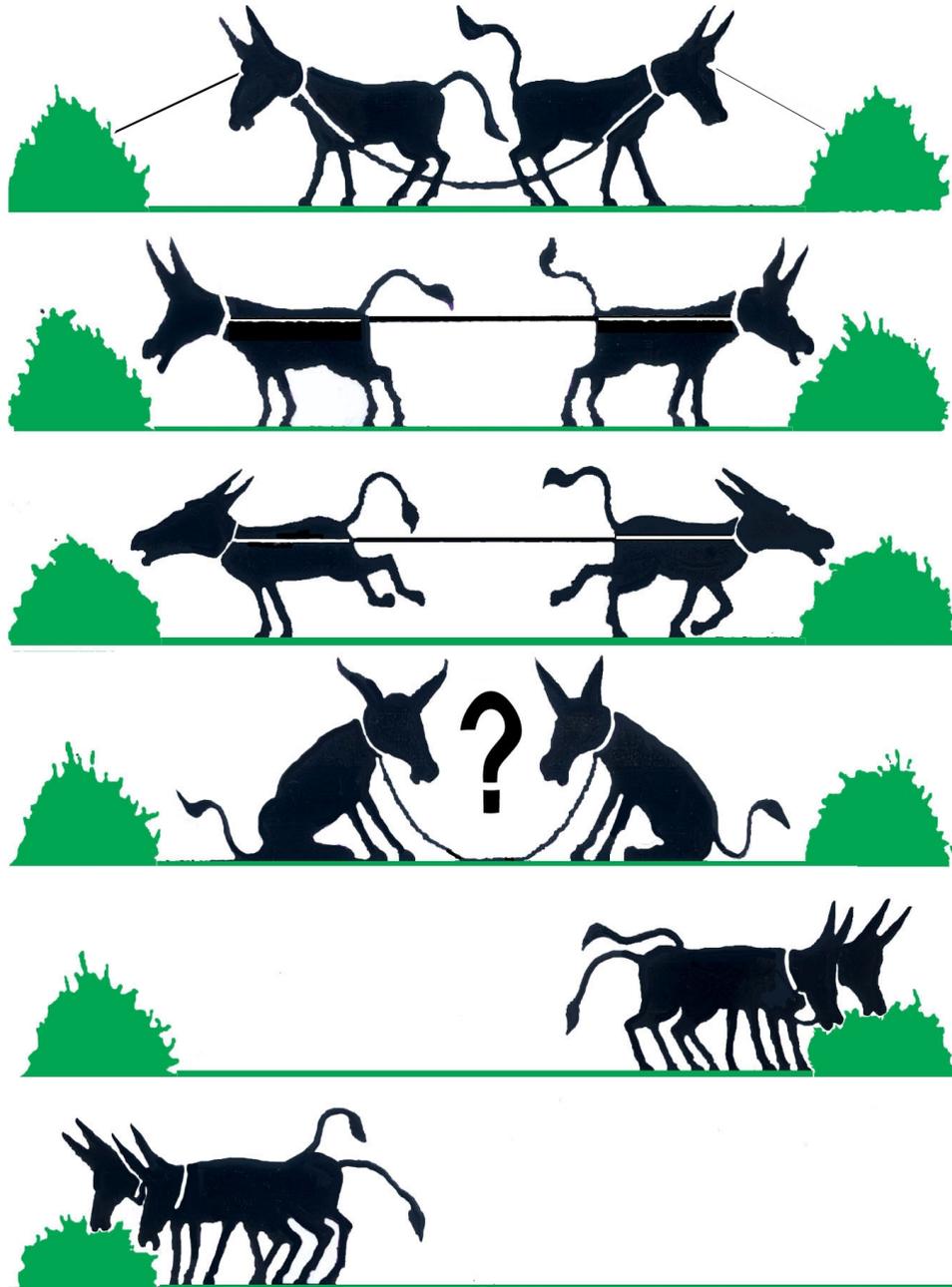
CAMPAGNE

RCI

RECHERCHE UTILITAIRE

SAUVETAGE

Les Commissions Régionales



Dépendent du Comité.

Contact avec les mêmes clubs.

Mêmes missions

Mêmes rôles

Elles sont garantes de la
bonne marche des CLUBS de
la REGIONALES

- Nous partageons les
- Même **CLUBS** pour une
- Passion commune
- **Les CHIENS**

LES PRESIDENTS DE COMMISSIONS

Sont membres élus
du Comité Directeur de l'association canine
territoriale

nommé par la **Canine territoriale**
à laquelle il propose et rend compte

- ° C'est l'appui « politique » du CTT auprès de la structure de tutelle.
 - ° Il est le représentant et l'avocat de sa commission
-
-

le C.T.T.

Le **C**oordinateur **T**echnique **T**erritorial

C'est un Médiateur-Organisateur

**nommé par l'association territoriales
à laquelle il propose et rend compte**

- Etudie les propositions des délégué(e)s
 - Fait valider les projets par l'association territoriales
 - Expédie à la C.N.E.A.C. les demandes de stages pour validation.
 - Informe pour validation la C.N.E.A.C. des journées de formation.
 - Informe la C.N.E.A.C.. pour validation des réunions d'information.
-
-

Le Délégué Régional

Il est nommé par la canine régionale sur proposition du C.T.T.

Il demeure sous son autorité.

**Il propose et rend compte au C.T.T..
Véritable courroie de transmission,
il va aider le C.T.T. dans sa mission.**

- **Prend en charge la discipline**
 - **Assure la promotion et la vulgarisation.**
 - **Organise des réunions d'information.**
 - **Organise des formations.**
 - **Organise des stages.**
-
-

LA C.N.E.A.C.

Bureau d'étude de la S.C.C.
à laquelle elle propose et rend compte.

- Gestion et centralisation des licences et des concours.
- Mise en place nationale des disciplines que la S.C.C. lui a confiées.
- Elle est informée des différentes activités régionales.
- Elle valide les demandes de stages : avec retour au C.T.R., informe le groupe de travail, met en ligne sur le site.
- Elle valide les journées de formation. Retour au C.T.R., informe le groupe de travail, met en ligne sur le site.

Elle est informée des journées d'information. Elle informe le

Groupe de Travail National C.N.E.A.C.

Il est nommé par la C.N.E.A.C. Il propose et rend compte
Il transmet à la C.N.E.A.C. 15 jours avant la réunion de la commission 1
rapport trimestriel d'activités et de propositions

- Il veille à la mise en place des délégués.
- Il stimule les régionales pour l'organisation de réunion d'information,
de journée de formation, de stage.
- Il propose à la C.N.E.A.C.
- Il est et se tient informé de toutes les activités de la discipline dont il a la
charge à l'échelon national..

LA CYNOPHILIE EN 2015 SI...

les nouveaux statuts sont approuvés

LA CENTRALE CANINE

Associations
adhérentes

Fédérations
adhérentes

Conseil d'administration

27 personnes

*dont 26 élues pour 6 ans
et une désignée (6 ans)*

10 administrateurs \Rightarrow clubs de race

15 administrateurs \Rightarrow canines territoriales

*2 issus des clubs d'utilisation,
2 chiens de chasse,
1 autres utilisations*

1 administrateur \Rightarrow *choisi*

Pour mémoire :

Aujourd'hui,

26 personnes

- * 10 issues des canines régionales
- * 10 issues des clubs de race
- * 6 à titre individuel

Le nombre des « grands électeurs » est proportionnel au nombre des cotisants :

- **1 grand électeur de 50 à 300 membres**
- **1 grand électeur par fraction supplémentaires de 300 membres**
- **1 grand électeur si la fraction restante est \Rightarrow à 150**

L'assemblée générale est composée des « grands électeurs », issus de trois collèges :

- Associations spécialisées de race
- Association territoriales (personnes physiques et président des associations d'utilisation)
- Associations d'utilisation (personnes morales)

La SCC, quelques dates

1882 : fondation de la SCC :

Deux objectifs :

⌚

Améliorer les races canines françaises

*Acclimater en France les meilleures races
canines étrangères*

1885 : le L.O.F.

1910 : F.C.I.

1914 : UTILITE PUBLIQUE

1957 : inscription du L.O.F. au registre les livres généalogiques

1965 : CONSEIL SUPERIEUR DE L'ELEVAGE

1966 : la SCC détient le L.O.F.

2013 : le fichier central canin est géré par I-CAD

ORGANIGRAMME DE LA CYNOPHILIE

